



1. OBJECTIF DU PROGRAMME :

Le SERVICE D'AIDE FINANCIÈRE s'adresse aux personnes ayant une situation financière difficile et vivant avec un cancer féminin. La mastectomie bilatérale en prévention et le cancer du sein pour les hommes sont aussi acceptés sans publiciser ce dernier. Les sommes versées respecteront le budget alloué. Les 5 cancers féminins sont : seins, utérus, col de l'utérus, ovaires, vulve. Les cancers féminins par définition «Les cancers que l'homme ne peut avoir».

2. DÉLAI DE TRAITEMENT :

Un comité est formé pour étudier avec attention chaque dossier reçu. Il y a 4 trimestres par année et le premier se termine le 31 mars donc le délai d'acceptation peut varier de quelques semaines à quelques mois. En début d'assemblée, l'énumération des demandes reçues et un vote favorable de la majorité des membres du comité d'approbation sont nécessaires.

3. COMITÉ D'APPROBATION :

Le COMITÉ D'APPROBATION, est composé de cinq personnes dont deux du conseil d'administration, d'un membre actif, d'un professionnel et d'un professionnel de la santé. Ce comité prend les décisions en fonction des ressources financières disponibles, du nombre de demandes reçues par trimestre et se base sur les critères de sélection suivants : situation financière, médicale et familiale ainsi que les documents suivants; diagnostic et reçus originaux.

4. SUIS-JE ADMISSIBLE :

- J'ai reçu un diagnostic de cancer féminin,
- Je suis actuellement ou en attente de traitement de chimiothérapie, radiothérapie ou chirurgie,
- Je suis résidente d'une des régions suivantes: Courcelles, La Guadeloupe, St-Évariste, La Patrie, Chartierville ou dans l'une des 20 municipalités de la MRC du Granit.

5. STATUT FINANCIER :

Le revenu annuel brut du conjoint est calculé et ajouté à votre revenu, mais pas celui pour enfant à charge.

Remboursement admissible :	Moins de 50 000\$	= 100 %
	De 50 001\$ à 75 000\$	= 75 %

6. AVANCE DE FONDS :

Pour recevoir une avance de fonds rapide de 500\$ sans facture, vous devez fournir une copie du diagnostic ainsi que du lieu de résidence. Un engagement devra être signé et la dette sera annulée sur production des factures payées. Le délai alloué pour produire les factures et ainsi s'acquitter de cette dette sera d'un an dès sa signature.

Cette avance de fonds est disponible pour l'achat d'une prothèse capillaire et/ou pour défrayer les frais de transport afin de recevoir les traitements de radiothérapie. Vos revenus doivent être inférieurs à 60 000\$ annuellement.

7. INFORMATION POUR LE BUDGET :

- Aucun remboursement pour les soins en clinique privé.
- Pour hébergement à l'hôtellerie le transport est remboursé et vous devez payer la différence pour une chambre privée,
- Remboursement des factures originales incluant les taxes,
- Toutes les dépenses ayant eu lieu antérieurement au diagnostic seront prises en considération,
- Une copie du diagnostic est acceptée,

8. FRAIS INADMISSIBLES :

- Boissons alcoolisées, cigarettes,
- Dépenses en clinique privée si ceux-ci sont disponibles au public,
- Frais associé à la télévision,
- Loterie, nourriture pour animaux,
- Paiement de carte de crédit,
- Réparations ou accessoires automobile,
- Toutes assurances ; auto, vie etc.

9. PRONOSTICS :

Vous ne devez pas avoir reçu le pronostic de vie de moins de 3 mois ou fait une demande de pré admission dans une maison où la fin de vie est plus légère.

10. CONFIDENTIALITÉ :

Les informations personnelles transmises à l'organisme. LES ROSES POUR LA CAUSE INC. sont traitées de façon confidentielle et sont protégés sous la *Loi sur la protection des renseignements personnels du Canada*.

Danielle Rousseau, présidente est la seule personne attitrée au suivi des dossiers reçus. Un numéro est ajouté à chaque formulaire gardant ainsi la confidentialité.

Sur une base volontaire et anonyme, nous recueillons vos impressions sur l'aide financière reçu et le publions sur notre site internet. Vous pouvez lire les messages reçus sur www.lesrosespourlacause.ca

11. POUR SOUMETTRE VOTRE DEMANDE OU POUR INFORMATION :

- Courriel : lesrosespourlacause@hotmail.com
- Téléphone : 819 214 - ROSE (7673)
- Envoi postal : Danielle Rousseau, 254 rue Proteau, St-Sébastien, Québec G0Y 1M0

12. AIDE FINANCIÈRE DE DERNIER RECOURS :

Toute personne recevant l'aide financière de dernier recours est refusée sauf si cette baisse de revenu est liée au diagnostic de cancer féminin.

Nos pensées vous accompagnent, qu'elles vous guident vers un prompt rétablissement.

Cordialement,
Le Comité d'approbation de LES ROSES POUR LA CAUSE INC.

2020-01